

## MASTER EN DROIT PUBLIC (parcours droit public approfondi et des affaires)

### Langue principale d'enseignement :

Français  Anglais  Arabe

Campus où le programme est proposé : CSS

### OBJECTIFS

- Préparer aux carrières de l'enseignement et de la recherche en droit public
- Former des praticiens notamment en droit public des affaires et offrir l'opportunité d'une première expérience professionnelle (stage en entreprise, en cabinet ou dans une administration publique).

### COMPÉTENCES

- Approfondir le raisonnement juridique, la recherche comparative et la réflexion critique sur les problématiques de droit public
- Préparer les candidats qui s'orientent vers la recherche et l'enseignement à la thèse de doctorat.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent justifier de la Licence libanaise en droit obtenue à la Faculté, ou d'un diplôme jugé équivalent par la Commission des équivalences de l'USJ, et par celle du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur pour les diplômés étrangers.

Les candidats sont sélectionnés sur la base de leur dossier universitaire et d'un entretien avec le comité de sélection et, le cas échéant, d'une épreuve écrite de réflexion juridique.

### EXIGENCES DU PROGRAMME :

L'obtention du Master en droit exige de valider 120 crédits, 60 crédits étant acquis au titre de la quatrième année de Licence en droit ou équivalent (Master 1).

#### UE obligatoires fondamentales (60 crédits)

Droit constitutionnel approfondi I (3 Cr.). Atelier de méthodologie (3 Cr.). Droit administratif approfondi I (3 Cr.). Droit de l'action publique (3 Cr.). Droit des contrats publics I (3 Cr.). Droit public économique I (3 Cr.). Droit de l'urbanisme (3 Cr.). Droit de la concurrence (3 Cr.). L'État et ses institutions (3 Cr.). Droit constitutionnel approfondi II (3 Cr.). Droit administratif approfondi II (3 Cr.). Droit international public (3 Cr.). Finances publiques et droit fiscal (3 Cr.). Droit des contrats publics II (3 Cr.). Droit de la vie politique (3 Cr.). Droit public économique II (3 Cr.). Les libertés économiques (3 Cr.). Arbitrage international (3 Cr.). Mémoire **ou** rapport de stage (6 Cr.).

### PLAN D'ÉTUDES PROPOSÉ

#### Semestre 1

Code	Intitulé de l'UE	Crédits
013DCAPM1	Droit constitutionnel approfondi I	3
013ATMEM1	Atelier de méthodologie	3
013DARRAM1	Droit administratif approfondi I	3
013ACPUML	Droit de l'action publique	3
013TGOCM1	Droit des contrats publics I	3
013DPUEM1	Droit public économique I	3
013DRUMUM1	Droit de l'urbanisme	3

013DRCOM2	Droit de la concurrence	3
013ETIMN1	L'État et ses institutions	3
	<b>Total</b>	<b>27</b>

## Semestre 2

Code	Intitulé de l'UE	Crédits
013DCIIM2	Droit constitutionnel approfondi II	3
013DAAPM2	Droit administratif approfondi II	3
013AJU2M2	Droit international public	3
013FPDDM2	Finances publiques et droit fiscal	3
013DIPUM2	Droit des contrats publics II	3
013DVPOM2	Droit de la vie politique	3
013DPUEM2	Droit public économique II	3
013ECONM2	Les libertés économiques	3
013AINTM2	Arbitrage international	3
013REMEM2	Mémoire <b>ou</b> rapport de stage	6
	<b>Total</b>	<b>33</b>

**013DCAPM1      Droit constitutionnel approfondi I      3 Cr.**

Ce cours porte sur l'histoire et la théorie du constitutionnalisme libéral et propose une présentation raisonnée des questions et des objectifs fondamentaux de cette doctrine.

Une illustration de ses réalisations en est donnée, au travers notamment d'une analyse critique et comparée des formes et pratiques des principaux systèmes de justice constitutionnelle

**013DCIIM2      Droit administratif approfondi I      3 Cr.**

Ce cours vise à approfondir l'analyse des grands arrêts de la jurisprudence administrative.

**013ACPUM1      Droit de l'action publique      3 Cr.**

Droit de la propriété publique. Le domaine public maritime. La cession des biens publics. Les occupations privatives du domaine public. La protection du domaine public.

**013TGOCM1      Droit des contrats publics I      3 Cr.**

Théorie générale des contrats publics. Les contrats des personnes publiques. L'identification des contrats administratifs.

**013DPUEM1      Droit public économique I      3 Cr.**

Droit de la réglementation monétaire

Le cours aborde dans un premier temps les notions fondamentales de monnaie et de politique monétaire. Ensuite, est examiné le rôle des différentes institutions responsables de la réglementation monétaire :

- Sur le plan national et régional, l'accent est mis sur le rôle et le fonctionnement des banques centrales à travers les exemples de la Federal Reserve et de la BCE. Une attention particulière est accordée au cas de la Banque du Liban et de sa politique monétaire.
- Sur le plan international, le cours s'intéresse à l'émergence d'une architecture financière internationale et analyse l'impact du FMI, du G20, de la BRI, du Comité de Bâle et du CSF sur la régulation monétaire. Sont également abordés l'émergence d'institutions concurrentes, telles que la New Development Bank des BRICS, ainsi que les nouvelles problématiques de la réglementation monétaire telle que les cryptomonnaies et la cybersécurité des marchés financiers.

**013DRUMUM1 Droit de l'urbanisme 3 Cr.**

Le programme du cours vise à acquérir une compréhension globale des enjeux et des techniques du droit de l'urbanisme tel qu'il se présente dans la majeure partie des systèmes juridiques, en s'appuyant sur des exemples tirés du droit français et libanais.

- I. La construction historique du droit de l'urbanisme
- II. La planification d'urbanisme
- III. Les autorisations d'urbanisme
- IV. Les opérations d'aménagement
- V. L'articulation du droit de l'urbanisme et des droits voisins (protection de l'environnement, protection du patrimoine, risques naturels et industriels).

**013DRCOM2 Droit de la concurrence 3 Cr.**

Droit des aides d'État : définition des principaux concepts, analyser les règles en vigueur, identifier le rôle des acteurs de cette matière, exposer les enjeux.

**013ETIMN1 L'État et ses institutions 3 Cr.**

Fédéralisme, régionalisme, décentralisation.

L'enseignement a pour objectif de parcourir les différentes formes que peut prendre l'État. Partant d'une introduction qui rappelle le principe de souveraineté et la notion de transfert de cette dernière à des entités jouissant d'un degré plus ou moins élevé d'autonomie, l'enseignement propose d'explorer les divers degrés de dévolution par une délégation de pouvoirs au profit d'une séparation verticale des pouvoirs, de la décentralisation à la construction fédérale de l'Etat. Nous terminons le cours par des travaux de groupes qui amènent les étudiants à tenter une application au système libanais.

**013DCIIM2 Droit constitutionnel approfondi II 3 Cr.**

Approfondissement théorique de la notion de Conventions de la Constitution, notion d'origine britannique (John Stuart Mill, Albert Venn Dicey), transposée en doctrine francophone entre autres par Pierre Avril. A partir d'exemples notamment issus du droit britannique, canadien et français, les étudiants apprendront à identifier ces Conventions de la Constitution, à définir le statut de ces normes non écrites de droit politique, à les distinguer des normes coutumières, à apprécier leur validité, à vérifier leur effectivité, à discuter de leur justiciabilité, à étudier leurs rapports avec les révisions constitutionnelles et enfin à mesurer leur impact sur les ordres constitutionnels étatiques.

Une attention particulière est portée à l'ordre constitutionnel libanais, relu à travers un prisme conventionnel nécessaire à sa compréhension et à son éventuelle réforme.

**013DAAPM2 Droit administratif approfondi II 3 Cr.**

Le cours aborde cinq thèmes de réflexion :

1. Le pouvoir d'interprétation des textes du juge administratif (étude de cas dans lesquels le juge administratif interprète, de façon parfois audacieuse, des textes législatifs ou réglementaires + valeur juridique de l'interprétation juridictionnelle)
2. Dynamique de la répartition des compétences juridictionnelles (s entre le juge administratif et le juge judiciaire)
3. Une cartographie contentieuse (panorama des recours pouvant être exercés devant le juge administratif)
4. L'évolution de l'office du juge administratif (étude de l'évolution des pouvoirs et des devoirs du juge administratif)
5. Les référés d'urgence (focus sur le référé « suspension » et le référé « liberté »).

**013AJU2M2 Droit international public 3 Cr.**

Droit international des migrations

Après une présentation, à titre introductif le phénomène migratoire, le cours est consacré au droit international des réfugiés : le statut de réfugié (définition du réfugié, reconnaissance et perte du statut de réfugié), et le droit d'asile (droit des réfugiés et obligations des États, principe de non refoulement et droit au retour).

<b>013FPDDM2</b>	<b>Finances publiques et droit fiscal</b>	<b>3 Cr.</b>
------------------	---	--------------

La première partie du cours porte sur le cadre fiscal des contrats administratifs. Elle s'attache à étudier l'ensemble des règles juridiques relatives à l'impôt et aux dépenses publiques pour les contrats administratifs, et analyse plus particulièrement, d'une part les obligations qui pèsent sur l'administration et ses agents concernant l'engagement de la dépense publique et le respect des règles et principes en vigueur pour assurer une meilleure transparence et un contrôle efficace, et d'autre part les règles et obligations fiscales pesant sur les cocontractants (personnes privées) au regard des catégories de contrats publics et de marchés signés avec les pouvoirs publics et leurs démembrements administratifs; plus particulièrement sur les divers impôts directs et indirects exigibles.

La seconde partie comporte un certain nombre de séminaires complémentaires qui visent à éclaircir ou à approfondir certaines notions abordées dans la première partie, notamment en matière de corruption, d'optimisation et d'évasion fiscales ou encore d'échanges d'informations financières à objet fiscal. Elle comporte un large aspect international conventionnel et comparatif de manière à rendre les étudiants plus à même de comprendre les évolutions récentes des normes fiscales et financières.

Ces deux parties complémentaires devraient permettre aux étudiants de mieux maîtriser la fiscalité publique et privée dans le cadre de leurs activités professionnelles.

<b>013DIPUM2</b>	<b>Droit des contrats publics II</b>	<b>3 Cr.</b>
------------------	--------------------------------------	--------------

2<sup>e</sup> partie : le droit de la commande publique : les notions fondamentales de la commande publique ; le régime et l'exécution des contrats de commande publique.

3<sup>e</sup> partie : le contentieux des contrats publics : contentieux des parties et contentieux des tiers.

<b>013ECONM2</b>	<b>Les libertés économiques</b>	<b>3 Cr.</b>
------------------	---------------------------------	--------------

Si les libertés économiques permettent aux individus de jouir d'un espace de liberté au sein du marché, alors il est nécessaire, pour les étudier, d'affronter la question de la place que laisse l'État aux individus dans ledit marché. Cette question de l'interventionnisme public en matière économique est cruciale pour étudier les libertés économiques. C'est la raison pour laquelle il conviendra de s'intéresser d'abord à l'évolution des rapports économiques entre l'État et les individus afin de mieux saisir le cadre théorique indispensable pour étudier les libertés économiques. Il sera ensuite possible de dessiner un panorama des principales libertés économiques avant, enfin, d'affronter la question de la régulation économique et de ses effets sur les libertés en cause.

<b>013DVPOM2</b>	<b>Droit de la vie politique</b>	<b>3 Cr.</b>
------------------	----------------------------------	--------------

1. Réviser ou changer la Constitution ?

Retour sur la faute originelle de la V<sup>e</sup> République : la loi du 3 juin 1958 - Pourquoi un tel engouement pour la modification de la Constitution en France ? Que peut-on comprendre de la procédure de révision actuellement engagée pour faire entrer la liberté d'IVG dans la Constitution ?

2. Responsabilité ?

Comment met-on en cause la responsabilité pénale des gouvernants français ? pour quels faits ? Quelle singularité par rapport à d'autres droits constitutionnels étrangers ?

3. Censurer ?

Comment analyser l'usage de la motion de censure depuis les élections présidentielles de 2022 ? Modifient-elles la nature du régime ?

<b>013DPUEM2</b>	<b>Droit public économique II</b>	<b>3 Cr.</b>
------------------	-----------------------------------	--------------

- Le partenariat privé public : définition, caractéristiques, intérêt
- La théorie de l'imprévision.

<b>013AINTM2</b>	<b>Arbitrage international</b>	<b>3 Cr.</b>
------------------	--------------------------------	--------------

Ce cours porte sur l'arbitrage en matière d'investissement, en particulier dans les pays arabes.